



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Régulation des Activités et des  
Emplois Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources Marines*

Le Havre, le 24 août 2021

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur  
l'environnement**

**Motifs relatifs au projet d'arrêté portant interdiction de la pêche des huîtres plates avec  
l'usage de dragues sur le littoral de la Seine-Maritime**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Compte tenu des enjeux environnementaux et conformément aux articles 7 de la Charte de l'environnement et L.123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté suivant a été soumis à consultation publique entre le 28 juillet et le 19 août 2021 inclus :

Arrêté n°XXX/2021 portant interdiction de la pêche des huîtres plates avec l'usage de dragues sur le littoral de la Seine-Maritime

Le projet de réforme est né à la suite d'échanges avec différents acteurs de la pêche souhaitant une modification de l'arrêté n°55/2014 du 14 août 2014 portant réglementation de la pêche des coquilles Saint-Jacques et des huîtres plates sur le littoral de la Seine-Maritime. Cet arrêté est considéré comme peu lisible, visant l'utilisation d'un engin plus que les espèces concernées et regroupant en un seul arrêté une réglementation relative à deux espèces différentes que sont les huîtres plates et les coquilles Saint-Jacques.

Il a donc été convenu de créer deux réglementations différentes :

- une pour les huîtres plates, sujet du projet d'arrêté mis en consultation ;
- une pour les coquilles Saint-Jacques, réglementée au sein d'une délibération cadre du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie.

Ainsi, le projet d'arrêté vise à interdire la pêche des huîtres plates dans la bande côtière des 6 milles de la Seine-Maritime afin de préserver une ressource peu abondante et limiter l'impact environnemental lié à l'usage de dragues.